## SARL GARAGE BOURGAIN AGENT RENAULT

91 Avenue Du Général LECLERC

77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES Tél.: 01 64 30 05 17 - Fax: 01 64 02 25 77

Mail: garage.bourgain@wanadoo.fr SIRET: 39259605200010 / APE: 4520A

N° TVA intra-communautaire: FR06392596052

## Facture N° 320598

du 17/01/2017 - Exemplaire Archive

N° O.R.: 25142 / Activité: 001 Accueilli par : A renseigner N° Compte: 28234

Payable le 17/01/2017



## MX EVENEMENT

VALADE PARC ACTICLUB BAT 4 2 RUE DE LA NOUE GUIMANTE 77400 ST THIBAULT DES VIGNES

Page	Date O.R.	KMS	T.V.V	Gamme	Modèle	Immat.	N° de série/Fab	1ère M	EC Date liv		
1	12/01/2017	221 412				AV-623-VN	ZFA25000001085595		12/04/2		
Désig	nation				Référence	Qté/Tps	Prix unit. HT	% R	Prix unit, net H	Montant H.T.	Т
VIDAN	NGE MOTEUR	1.		02	18	0.80	60,00		60,00	48,00	2
SPE	C570 FILTRI	E A HUILE		PA	М	1.00	28,10	10.00	25,29	25,29	2
HUILE	EVOLUTION	SXR 5W40		5V/	/40	4.60	15,05	10.00	13,55	62,31	2

VOIR SI DISTRI DEJA CHANGER PLQUETTES AR A

Total pièces: 87.60

Total main d'oeuvre : 48.00

Total forfait: 0.00

Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de réglement le jour suivant

la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux de cette pénalité est de 20% par an, Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €.

	Garan	tie repar	ation 1 a		Garantie pieces d'origine 1 an				
Code Taxe	Taux T.V.A.	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.	Total H.T.	Total T.V.A.	Total T.T.C.	Total à payer	
2	20,00	135,60	27,12	162,72	135,60	27,12	162,72	162,72	

Net à payer (EUR)

162,72

(1 Euro=6.55957 FRF) soit 1067.37 francs

A joindre au règlement

Ref. 320598 du 17/01/2017

Compte nº 28234

Net à payer(EUR)= 162.72

Voir nos conditions générales de la réparation et de la vente de la pièce de rechange au verso. Voir nos conditions générales de commercialisation des véhicules sur le bon de commande.

Voli nos conditions generales de commercialisation des vehicules sur le bon de commande. 
Conservez ce document, il vous sera demandé pour l'application de la garantie. 
Clause de réserve de propriété : nous nous réservons la propriété des marchandises objets des présents débits, jusqu'à leur 
paiement intégral, conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980. T.V.A. acquittée sur les débits. 
MODALITÉS DE RÉGIEMENT : Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. En cas de retard de paiement, taux de pénalité appliqué 
au moins égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. Les intérêts de retard de réglement ne seront facturés qu'après l'envoi d'une lettre de contentieux. 
En cas de défaut de paiement, le Client sera redevable de pieur droit, au titre des frais de recouvrement, de l'indemnité forfaitaire de 40 € 
prévue par les articles L.441-6 et D.441-5 du Code de commerce sans préjudice de toute indemnité complémentaire en application de l'article

@ RENAULT